SAGE ARVE
Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
15 MAI 2017
COURRIER ARRIVÉ

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

DELIBERATION
N° 2017-01

SÉANCE DU **24 avril 2017**

Objet : Modification du projet de SAGE Arve arrêté tirant bilan de la consultation institutionnelle et validation du dossier d'enquête publique

Membres de la CLE :	71
Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :	48
Présents :	21
Mandats :	15
Absents :	12
Membres du collège des utilisateurs et usagers :	29
Présents :	13
Mandats :	8
Absents :	8
Membres du collège de l'Etat et des établissements publics :	14
Présents :	8
Mandats :	6
Absents :	0

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle Roger Ducrey à Saint-Pierre en Faucigny, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial.

MEMBRES PRÉSENTS :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Martial SADDIER (Région Auvergne - Rhône Alpes) a reçu pouvoir de M. Eric FOURNIER (Région Auvergne - Rhône Alpes) ;
- M. Raymond MUDRY (Conseil Départemental de Haute-Savoie) a reçu pouvoir de Mme Marie TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie) ;
- M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières) a reçu pouvoir de M. Joël BAUD-GRASSET (Conseil Départemental de Haute-Savoie) ;
- M. Serge SAVOINI (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe) a reçu pouvoir de Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte) ;
- M. Jean-François CICLET (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe) a reçu pouvoir de M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois) ;
- M. Robert RONCHINI (CC Cluses, Arve et montagnes) a reçu pouvoir de M. Claude HUGARD (CC Cluses, Arve et montagnes) ;
- M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de Mme Caroline LAVERRIERE (CC du Genevois) ;
- M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Guy ROGUET (CC du Genevois) ;
- M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo) ;
- M. Denis MOUCHET (CC de la Vallée Verte) ;
- M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut-Giffre) ;
- M. Stéphane BOUVET (SIVM du Haut-Giffre) a reçu pouvoir de Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS) ;
- M. Christophe BOUGAULT- GROSSET (CC du Pays du Mont-Blanc) ;
- Mme Claire GRANDJACQUES (CC du Pays du Mont-Blanc) ;
- M. Philippe DREVRON (CC du Pays du Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Etienne JACQUET (CC du Pays du Mont-Blanc) ;
- M. Alain ALLARD (CC du Pays du Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes) ;
- M. Gérard BURNET (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Patrick BOUCHARD (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) ;
- M. Daniel BUFFLIER (CC du Pays Rochois) a reçu pouvoir de M. Claude MOENNE (CC du Pays Rochois) ;
- M. Jean-Pierre MERMIN (CC Faucigny-Glières) a reçu pouvoir de M. Alain SOLLIET (CC Faucigny-Glières)
- M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières) ;
- M. Stéphane VALLI (SM3A) a reçu pouvoir de M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes).

Collège des représentants des utilisateurs et usagers :

- La Chambre de Commerce et de l'Industrie représentée par Marie-Pierre PLANCHAMP a reçu pouvoir de Mme Christine DUCRET (UDOTSI 74) ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat représentée par M. Franck LOPEZ ;
- L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie représentée par Clet Noel Gentric a reçu pouvoir de M. Eric FOURNIER (FDC 74) ;
- Le Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak représenté par M. Patrick OROSZ ;
- Le Regroupement des guides de sports d'eau vive de l'Arve représenté par M. Alain PIEDOY
- L'AAPPMA du Faucigny représenté par M. Jean-Louis NEGRELLO ;
- L'ATMB représenté par Cécile DUBOIS-CARRIER a reçu pouvoir de M. Yannick MATILLON (SNCF Mobilités) ;
- L'Association Nationale des Maires de stations de Montagne représentée par M. André PERIL-LAT-AMEDE a reçu pouvoir de M. Jean-Claude OLRY (DSF) ;
- L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes représenté par Pierre-Jean SERRET a reçu pouvoir de M. Eric VODINH (Fédération BTP74) ;
- Le Syndicat National du décolletage représenté par Jean-Marc REYDET a reçu pouvoir de M. David TOUVENOT (Fédération EAF) ;
- Mountain Wilderness France représenté par Guy SCHUTTER ;
- ASTERS représenté par Christian SCHOWEHRER a reçu pouvoir de M. DIZAR (Fédération de pêche 74) ;
- EDF représentée par Anne-Lise BOUVIER a reçu pouvoir de M. Alain MICHELET (ENEDIS).

MEMBRES PRÉSENTS (suite) :

Collège de l'Etat et des établissements publics :

- Le Préfet de la Haute-Savoie représenté par Mme Isabelle LHEUREUX ;
- La Direction Départementale des Territoires représentée par Mme Anne DUME a reçu pouvoir de M. Christophe DEBLANC (DREAL Auvergne – Rhône Alpes);
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale représentée par M. VIARD ;
- La Direction Départementale de la Protection des Populations représentée par Mme Odile PE-TIT ;
- L'ARS Auvergne Rhône-Alpes représentée par M. Dominique REIGNIER a reçu pouvoir de M. Gilles BRUNOT (Météo France);
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse représentée par M. Yannick PREBAY ;
- L'Agence Française pour la Biodiversité représentée par M. Alain AUBRUN a reçu pouvoir de M. Jean-Philippe HERBEUX (ONCFS-SD74);
- La Restauration des Terrains en Montagne représentée par M. Bruno LAILY a reçu pouvoir de M. Hervé NEMOZ-RAJOT (ONF).

Suisse (voix non délibérative) :

- M. PASQUINI (Conseil D'Etat de la République et Canton de Genève)

MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Eric FOURNIER (Région Rhône-Alpes-Auvergne) donne pouvoir à M. Martial SADDIER (Ré-gion ARA) ;
  - M. Joel BAUD-GRASSET (Conseil Départemental de Haute-Savoie) donne pouvoir à M. Bruno FOREL (CC4R) ;
  - Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie) donne pouvoir à M. Raymond MUDRY (CD74) ;
  - Mme Caroline LAVERRIERE (CC du Genevois) donne pouvoir à M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo) ;
  - M. Guy ROGUET (CC du Genevois) donne pouvoir à M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo) ;
  - M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir à M. André ALLARD (CCPMB) ;
  - M. Claude HUGARD (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir à M. Robert RONCHINI (2CCAM) ;
  - M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo) donne pouvoir à M. Robert BURGNIARD (Anne-masse Agglo) ;
  - M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte) donne pouvoir à M. Serge SAVOINI (SRB) ;
  - M. Etienne JACQUET (CC du Pays du Mont-Blanc) donne pouvoir à M. Philippe DREVON (CCPMB) ;
  - M. Patrick BOUCHARD (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) donne pouvoir à M. Gérard BURNET (CCVCMB) ;
  - M. Claude MOENNE (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à M. Daniel BUFFLIER (CCPR) ;
  - M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à M. Jean-François CICLET (SRB)
  - M. Alain SOLLIET (CC Faucigny-Glières) donne pouvoir à M. Jean-Pierre MERMIN (CCFG)
  - Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS) donne pouvoir à M. Stéphane BOUVET (SIVM Haut-Giffre).
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - La Fédération Départementale de Pêche et Protection de Milieu Aquatique représentée par M. Daniel DIZAR donne pouvoir à M. Christian SCHWOEHRER (ASTERS) ;
  - La Fédération Départementale des Chasseurs représentée par M. Christophe FOURNIER donne pouvoir à M. Clet Noel GENTRIC (UFP74) ;
  - GUELPA SAS - Fédération BTP 74 représenté par M. Eric VODINH donne pouvoir à Pierre-Jean SERRET (UNICEM Auvergne - Rhône Alpes) ;
  - Domaine Skiable de France représenté par M. Jean-Claude OLRY donne pouvoir à M. André PERRILLAT-AMEDDE (ANMM) ;
  - Fédération EAF-France Electricité représenté par M. David TOUVENOT donne pouvoir à M. Jean-Marc REYDET (SNDEC) ;
  - ENEDIS représenté par M. Alain MICHELET donne pouvoir à Mme Anne-Lise BOUVIER (EDF) ;
  - L'UDOTSI représentée par Mme Christine DUCRET donne pouvoir à Mme Marie-Pierre PLAN-CHAMP (CCI) ;
  - La SNCF Mobilités Rhône-Alpes représentée par M. Yannick Matillon donne pouvoir à Mme Cécile DUBOIS-CARRIER (ATMB) ;
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - M. le Préfet Coordonnateur de Bassin, Henri-Michel COMET, donne pouvoir à M. Yannick PRE-BAY (AERMC) ;
  - La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Christophe DEBLANC donne pouvoir à Mme Anne DUME (DDT) ;
  - Le Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie représenté par le Colonel LABRUNYE Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie LE BOURG (DDPP) ;
  - L'Office National des Forêts représenté par M. Hervé NEMOZ-RAJOT donne pouvoir à M. Bruno LAILY (RTM) ;
  - L'ONCFS représenté par M. Jean-Philippe HERBAUX donne pouvoir à M. Alain AUBRUN (AFB) ;
  - METEO France représenté par M. Gilles BRUNOT donne pouvoir à M. Dominique REIGNIER (ARS).

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - Mme Julie GNUVA (Région Auvergne – Rhône Alpes) ;
  - Mme Christine CHAFFARD (CC des Quatre rivières) ;
  - Mme Audrey DELAMARE (CC du Genevois) ;
  - M. Amar AYEB (CC du Genevois) ;
  - M. Marc IOCHUM (CC Cluses, Arve et montagnes) ;
  - Mme Sylviane NOEL (CC Cluses, Arve et montagnes) ;
  - M. Jean-Louis CONUS (Annemasse Agglo) ;
  - M. Maurice LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo) ;
  - M. André PERRILLAT-AMEDE (SIA du Borne) ;
  - Mme Dominique JIMENEZ (SIA du Borne) ;

- M. Jean-Claude BURNET (SM3A) ;
- M. Robert DECHAMBOUX (SM3A) ;

Collège des représentants des utilisateurs et usagers :

- La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc représentée par M. Franck JACQUARD;
- Le Comité départemental de pilotage du canyonisme en Haute Savoie représenté par M. Jérôme PEZET
- AAPPMA Du Chablais-Genevois représentée par M. Philippe CROLA ;
- Le Pôle excellence bois représenté par M. Jean-Charles MOGENET ;
- SAVOIE MONT-BLANC TOURISME représenté par M. Nicolas RUBIN ;
- PRO MONT-BLANC représenté par M. Franck POUPEAU ;
- La FRAPNA représentée par M. Fabien PERRIOLLAT ;
- UFC Que Choisir représentée par Mme Pierrette MENERAULT.

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**
  - CIPEL
  - Electricité d'Emosson

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, R 212-41, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56, L 122-4 à L 122-6 et R 122-17
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, l'arrêté n° DDT-2016.0652 du 18 avril 2016, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2016-003 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 29 avril 2016,
Vu, la délibération n° 2016-10 relative à la validation du projet de SAGE de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2016-11 relative à la validation du projet de rapport environnemental du SAGE de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2016-12 relative à la modification du projet de SAGE de l'Arve après évaluation environnementale,
Vu, les règles de fonctionnement de la CLE modifiées le 29 septembre 2016 par la délibération n°2016-14 et notamment les articles 4, 10 et 11,

Considérant, la synthèse des consultations institutionnelles communiquée le 21 mars 2017 aux membres de la CLE,

Considérant, la note de synthèse relative au traitement des remarques suite aux consultations institutionnelles ainsi que les documents du SAGE modifiés, communiqués le 13 avril 2017 aux membres de la CLE,

Considérant, la réunion de la CLE du 24 avril 2017 et son compte-rendu,

Considérant les éléments de contexte suivants :

Le projet de SAGE de l'Arve a été arrêté par la CLE le 30 juin 2016. La consultation des collectivités et des chambres consulaires sur ce projet, s'est tenue du 15 juillet au 15 novembre 2016. Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée a exprimé son avis sur ce document provisoire le 2 décembre 2016.

Le projet de rapport environnemental du SAGE a, quant à lui, été arrêté le 29 septembre 2016 par la CLE. L'adoption du rapport environnemental a engendré une première série de modifications dans le projet de SAGE visant à tenir compte des recommandations de cette évaluation. La consultation de l'Etat sur ce document et sur le projet de SAGE s'est tenue du 15 octobre au 15 janvier 2017. L'Autorité Environnementale (MRAE) a délibéré sur cette évaluation le 17 janvier 2017.

Le bilan des avis reçus fait l'objet d'une note de synthèse, intégrée au dossier d'enquête publique. Les avis sont largement favorables au projet de SAGE et/ou à son rapport environnemental. Les remarques recueillies, extraites de chaque avis et appelant des réponses (justification ou modification) sont au total au nombre de 98.
Le traitement des remarques et les éventuelles modifications des documents du SAGE font l'objet d'une note de synthèse spécifique, intégrée au dossier d'enquête publique.

Les documents du SAGE ont donc été modifiés afin de tenir compte de ces remarques et avant soumission du projet à enquête publique.

Après en avoir délibérée, et dans le respect du quorum des 2/3, la CLE du SAGE de l'Arve, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la note de synthèse tirant bilan de la consultation des collectivités, des chambres consulaires, du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, des services de l'Etat et de la MRAE ;

Article 2 : APPROUVE la note de synthèse portant sur le traitement des remarques et modifications des documents du SAGE à l'issue de la consultation des collectivités, des chambres consulaires, du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, des services de l'Etat et de la MRAE ;

Article 3 : APPROUVE les modifications intégrées aux documents constituant le projet de SAGE et arrête le SAGE dans sa version à soumettre à enquête publique à la date du 24 avril 2017 ;

Article 4 : VALIDE le dossier d'enquête public proposé ;

Article 5 : AUTORISE le président de la CLE, Monsieur Martial SADDIER, à solliciter l'engagement de l'enquête publique du projet de SAGE ainsi modifié, sur la base du dossier d'enquête validé.

Nombre de votes pour : 71 voix
Nombre de votes contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER

Annexes à la présente délibération :

- « Bilan de la consultation des collectivités, des chambres consulaires, du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, des services de l'Etat et de la MRAE » - version du 24 avril 2017 ;
- « Consultation des collectivités, des chambres consulaires, du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, des services de l'Etat et de la MRAE : Traitement des remarques et modification des documents du SAGE » - version du 24 avril 2017 ;
- Documents du SAGE modifiés – version du 24 avril 2017 ;
- Dossier d'enquête public – version du 24 avril 2017.